

DELIBERATION N° 92/04-05 - DENOMINATION DE RUE

*Monsieur REMY, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa décision du 21 Septembre 1987, désignant la voie comprise entre le CD 957 et la Route de Fléville "Avenue de Chaudeau".*

*La spécificité de cette voie, prévue pour desservir des activités de pointe, et l'utilisation devenue habituelle du nom du site pour désigner cette rue, nécessitent une modification de la délibération indiquée ci-dessus.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

*- de conserver la dénomination "Avenue de Chaudeau" pour la partie de voie desservant le Collège Jacques Monod,*

*- de désigner "Boulevard des Technologies" la partie comprise entre l'intersection avec la rue des Mazurots et le carrefour giratoire du C.D. 957.*